



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

Féchy, le 25 novembre 2013

RAPPORT DE LA COMMISSION AD-HOC

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 12/2013 RELATIF A UNE DEMANDE
D'AUGMENTATION DE CREDIT POUR LA CONSTRUCTION D'UN REFUGE
FORESTIER INTERCOMMUNAL ENTRE LES COMMUNES D'ALLAMAN ET DE
FECHY

Au Conseil Général de Féchy,
Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Commission Ad-hoc, composée de Monsieur Toby MEYER, président et rapporteur, Messieurs Michel AGUET et Alex PACCOT, membres, Madame Béatrice EGLI-LEMPEN et Monsieur Charles-Henry THURIN, membres suppléants, s'est réunie le 25 novembre 2013 à 20h00 à la salle de la Municipalité, afin de délibérer sur ce préavis.

Monsieur Francis LIARD, Syndic, Madame Carole BETTEMS, Messieurs Marc MORANDI et Marc HASLER, Municipaux, étaient aimablement présents lors de cette réunion afin de nous expliquer ce préavis et de répondre à nos questions.

Suite aux explications que la Municipalité nous à donné, en particulier le fait que le refuge est déjà en construction et que les travaux sont bien entamés avec les bois qui sont déjà coupés, le radier qui est posé, ainsi que l'électricité qui est tirée, il est important de donner la souplesse à la Municipalité de poursuivre cette réalisation avec Allaman.

Le mode de financement proposé dans ce préavis ne s'applique que si Bougy déciderait de rejoindre Aubonne, ce qui ne sera connu que lorsque Bougy aura eu leur conseil le 18 février 2014. Dans le cas où leur projet de fusion serait abandonné, la teneur de ce préavis deviendrait caduc et on reviendra à la première clé de répartition qui avait été approuvée.

Comme nous ne savons pas ce que Bougy va décider d'ici quelques mois, Féchy et Allaman doivent pouvoir continuer de payer les factures qui arrivent, donc la Commission ad-hoc propose à l'unanimité au Conseil Général d'approuver le préavis tel que proposé.

Pour la Commission ad hoc:

Le Président



Les Membres

